

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 22 février 2007 nommant les membres de la
Commission de promotion de la santé à l'école**

A.Gt 25-02-2010

M.B. 20-04-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, notamment l'article 28, §§ 1^{er} et 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école, modifié par les arrêtés du 5 décembre 2002 et du 20 octobre 2006;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la commission de promotion de la santé à l'école, tel que modifié;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires;

Considérant que les personnes reprises aux articles 1 et 2 remplissent les conditions prévues par l'article 28, § 1^{er}, alinéa 2 du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et à l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école sont apportées les modifications suivantes :

1° le 1°, 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«Mme Marianne DECORTIS, effective et Mme Sophie CORNET, suppléante.»

2° le 10°, 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«M. Marc DOSSIN, effectif et M. Joy ZINZEN, suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 février 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN